

Luxembourg, le 3 mai 2022

Communiqué de presse - Rapport d'activités 2021 du CET

Ce matin, le CET a remis le rapport annuel sur ses activités 2021 au Gouvernement et à la Chambre des Député-es.

Les chiffres de 2021 en un coup d'œil

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, le CET a reçu 203 nouvelles demandes. Ce chiffre a presque doublé depuis 2016, année depuis laquelle le nombre de requêtes ne cesse d'augmenter. S'y ajoutent un total de 42 dossiers des années précédentes toujours en cours au début de l'année 2021. Un total de 245 dossiers a donc été traité en 2021.

47% des requêtes ont été déposées par des hommes et 39% par des femmes. Les 14% restants provenaient d'organisations, étaient des autosaisines ou l'information n'était pas indiquée. Il faut noter que le sexe de la personne qui contacte le CET est renseigné, il ne s'agit donc pas forcément du sexe de la victime de la discrimination.

La majorité des requêtes a été soumise par des personnes âgées entre 31-40 ans. 31% des dossiers proviennent de personnes ayant la nationalité luxembourgeoise. En général, 54% des dossiers ont été introduits par des ressortissant-es de l'UE contre 14% par des personnes de pays tiers.

L'origine ethnique (60 cas, 24%) passe à la première place des motifs de discrimination indiqués par les requérant-es (2^e en 2020). *Le handicap* (48 cas, 20%) se trouve en 3^e place (1^{er} motif entre 2012 et 2020), précédé par la catégorie *autres* (50 cas, 20%), regroupant entre autres les motifs de discrimination ne tombant pas dans le champ de compétence du CET.

Concernant le domaine d'application, l'emploi est la catégorie prédominante avec 31%.

Dans 51% des cas, le CET a pu résoudre le problème, conseiller la personne ou l'orienter vers un autre service. 8% des dossiers n'ont pas pu être clôturés au 31 décembre 2021 et dans 22% des cas, la personne s'est désistée. Dans 17% des dossiers, le CET n'a pas pu constater de discrimination (soit par manque de preuves, soit parce que la discrimination ne tombait pas dans le champ d'application du CET). Dans 2% des cas, le CET n'a pas eu le droit d'intervenir dans des procédures judiciaires.

Le CET examine également régulièrement des offres d'emploi ; alors qu'entre 2017 et 2020, le nombre d'annonces discriminatoires avait sensiblement diminué, en 2021, le nombre est à nouveau au même niveau qu'en 2017, comptabilisant 82 annonces.

Changement au niveau du collège du CET

Suite à la démission de Nicole SIBENALER en tant que membre du collège du CET pour des raisons personnelles, la Chambre des Député-es a élu Sylvie KERGER pour finir ce mandat.

Renforcement du personnel du CET

Suite à l'étude « Being black in the EU » de la FRA (Fundamental Rights Agency) et de la Conférence « Being black in Luxembourg » co-organisée avec l'ASTI, le CLAE et la CCDH, la Chambre des Député-es a adopté une résolution visant à renforcer le CET, lors d'une heure d'actualité autour du racisme le 1^{er} juillet 2020. Un premier résultat visible est le fait que le CET a pu engager une juriste, qui devrait renforcer le personnel à partir du 1^{er} juillet 2022.

Un changement législatif et d'autres revendications de longue date du CET, comme par exemple le droit d'accompagner des plaignant-es en justice, sont actuellement en cours d'élaboration par la Chambre des Député-es.

Etude Citoyen-nes de l'UE : Travailler et vivre au Luxembourg

En 2021, le CET a lancé les travaux préparatoires d'un projet de recherche avec l'Université du Luxembourg, s'inscrivant dans sa mission de « mener ou commanditer des enquêtes et des analyses indépendantes sur les restrictions et obstacles injustifiés au droit à la libre circulation ou sur la discrimination fondée sur la nationalité à l'encontre des travailleurs de l'Union et des membres de leur famille », confiée au CET par la loi du 7 novembre 2017. Dans ce cadre, le CET tient à rappeler que cette loi a introduit la nationalité en tant que motif de discrimination, sans pour autant nommer le CET compétent pour ce dernier.

La semaine passée, un questionnaire a été envoyé à un nombre d'acteur-rices susceptibles de rencontrer des problèmes ou obstacles au niveau de la libre circulation dans leur travail quotidien. Des interviews qualitatifs et une analyse de la situation légale constituent les autres volets du projet.

La publication des résultats de l'ensemble de l'étude est prévue pour mars 2023.

À propos du CET – Centre pour l'égalité de traitement

Le CET (Centre pour l'égalité de traitement) a été créé par la loi du 28 novembre 2006. Le CET exerce ses missions en toute indépendance et a pour objet de promouvoir, d'analyser et de surveiller l'égalité de traitement entre toutes les personnes sans discrimination fondée sur la « race » ou l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions, le handicap et l'âge.

www.cet.lu · info@cet.lu · 65, route d'Arlon L-1140 Luxembourg · (+352) 28 37 36 35